

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 18 décembre (18/12/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

**PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITIONS – VENTES –
LOCATIONS**

14 – 18 décembre 2018

**14. Acquisition des parcelles sises route de Laujol, cadastrées
section AY n° 0096 et section AX n° 0087 à la famille AYELLO**

Rapporteur : Monsieur GARRIGUES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du 24 janvier 1991 « acquisition terrain Ayello »

Vu la demande de régularisation de Mme AYELLO née MOULIN Nicole

Considérant que les parcelles cadastrées section AY n° 0096 et section AX n° 0087 sises lieu-dit Augé, route de Laujol représentent un intérêt pour la commune.

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ANNULE ET REMPLACE la délibération du 24 janvier 1991

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées AY n° 0096 et AX n°0087, d'une surface respective de 5330 m² et 170 m², sises lieu-dit Augé, route de Laujol à la Famille AYELLO.

DIT que l'acquisition se fera à titre gratuit.

DIT qu'en contrepartie la commune a réalisé la réfection des chemins privés desservant 3 habitations.

DIT que la commune prend à sa charge les frais d'acte.

CHARGE l'office notarial GUILLAMAT, sis 14 rue Guilleran à Moissac, choisi par les vendeurs, d'établir l'Acte correspondant

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette acquisition.

Pour copie conforme

Moissac le 19 décembre 2018

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :